

Réussir le CREM 2026, option Français

Fiche de recommandations pratiques, fondée exclusivement sur l'arrêté n°024080 du 19 août 2026 portant organisation du concours

LE COULOIR DU SAVOIR

1. Le dossier, à préparer sans attendre les résultats

Un candidat présélectionné dispose de deux jours seulement, avant le démarrage de l'admission définitive, pour boucler les deux dernières étapes de son inscription. Réunir les pièces après la publication des résultats, c'est souvent trop tard.

- Demande manuscrite adressée au Ministre de l'Éducation nationale
- Extrait d'acte de naissance de moins de six mois, ou photocopie légalisée de la CNI en cours de validité
- Certificat médical d'aptitude à l'Enseignement, délivré par un médecin du Centre médico-social de la Fonction publique ou d'une structure publique de santé
- Extrait du casier judiciaire n°3 de moins de trois mois
- Certificat de bonne vie et mœurs de moins de trois mois
- Photocopie légalisée du certificat de nationalité sénégalaise
- Photocopie légalisée du Baccalauréat officiel, ou attestation de réussite pour les bacheliers de la session normale 2026
- Preuve du paiement des 10 000 F CFA de droits d'inscription

Aucune tolérance prévue par le texte. La non-conformité d'une seule pièce entraîne le rejet du dossier, à n'importe laquelle des quatre étapes de vérification (IEF, Commission de vérification, Commission de validation a priori de l'IA, validation a posteriori de la DEXCO).

2. Phase de présélection : le format exact

Option Français, épreuve mixte à deux sections, programme de la 3^e Étape de l'Élémentaire (CM1/CM2), 2 h 30, 40 points.

Section	Contenu	Points
I — Français	Repérage et correction d'erreurs dans un texte, phrases à reformuler (accords, conjugaison, comparatif)	20
II — Mathématiques	Opérations posées obligatoirement, deux problèmes à étapes (géométrie, proportionnalité)	20

Pour aborder cette épreuve

- S'entraîner à lire un texte en position de correcteur, pas seulement de lecteur : chercher l'erreur, pas la comprendre passivement

- Revoir l'accord du participe passé, le subjonctif après « il fallait que », le comparatif d'adjectif, l'accord avec un infinitif complément
- Poser systématiquement les opérations sur la copie : une opération juste mais non posée est notée zéro
- Ne jamais recourir à une équation : le programme élémentaire l'exclut formellement
- S'entraîner aux problèmes à plusieurs étapes (conversion, proportion, pourcentage, partage), pas seulement au calcul isolé

3. Phase d'admission définitive : deux épreuves, pas plus

Option Français, deux épreuves seulement. Pas de troisième section, pas d'entretien.

Épreuve	Durée	Points	Coeff.
Dissertation de culture générale (français)	3h	20	3
Épreuve mixte, Section I (Français)	3h	30	1
Épreuve mixte, Section II (Mathématiques)		30	

Classement final sur un total de 120 points, par ordre de mérite, dans la limite des places à pourvoir.

Pour ne pas se tromper de préparation

- La dissertation pèse 60 points sur 120 une fois le coefficient appliqué : c'est la moitié de la note finale, elle mérite l'essentiel du temps de préparation
- S'entraîner à des sujets de culture générale liés à l'actualité éducative et sociale du Sénégal, avec une structure introduction/développement/conclusion tenue sur 3 heures
- L'épreuve mixte reprend le même format que la présélection, avec un barème doublé et une durée allongée : la préparation de la présélection reste directement utile, il s'agit d'approfondir, pas de changer de méthode
- Ne pas préparer d'histoire, de géographie ou de sciences pour cette phase : ces matières ne figurent pas dans le texte en vigueur pour l'option Français
- Ne pas préparer d'entretien oral : aucune troisième phase n'est prévue par l'arrêté n°024080

4. Après l'admission

- Inscription au CRFPE d'affectation dans les trente jours suivant la signature de l'ordre de service, sous peine d'être considéré démissionnaire et remplacé par le premier de la liste d'attente
- Signature d'une fiche d'engagement décennal à servir le système éducatif sénégalais
- Bourse mensuelle de formation de 40 000 F CFA, alignée sur la bourse de licence des universités publiques

Fiche établie à partir de l'arrêté n°024080 du 19 août 2026 portant organisation du Concours de recrutement d'élèves-maîtres (CREM), qui abroge l'arrêté n°024172 du 26 septembre 2024. MBM, Le Couloir du Savoir.